

## PROTOCOLE de Novembre 2020 Du Collège Didier DAURAT

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent plan précise les modalités pratiques de fonctionnement du collège à la rentrée de novembre 2020.

#### Textes de référence :

- Protocole sanitaire de rentrée des établissements secondaires (MAJ du 30 octobre 2020) publié par le Ministère de l'Éducation Nationale.

#### Élèves accueillis au collège à compter 2 novembre 2020 :

Tous les élèves de la 6ème à la 3ème.

- Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020.
- Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement. L'ensemble des ressources (cours en ligne, classes virtuelles avec Ma classe à la maison, etc.) est disponible gratuitement

Cependant, le Ministère a prévu **deux options en cas de circulation active du virus**

- Les autorités administratives pourraient décider d'un plan de continuité pédagogique qui sera activé suivant 2 axes majeurs :
  - **Hypothèse 1** : en cas de circulation active du virus, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire réduisant la capacité d'accueil
  - **Hypothèse 2** : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminéeLes protocoles mis en place vous seront communiqués si besoin ultérieurement.

### **1** Protocole sanitaire en vigueur :

Le protocole sanitaire du collège en vigueur suivra les consignes sanitaires actuelles, et est modifié comme suit :

### **a) Le rôle des Parents d'élèves :**

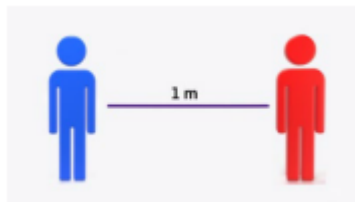
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement<sup>1</sup>.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles

### **b) Personnels présents dans l'établissement :**

- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre

### **c) Règle de distanciation physique :**



Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte

à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

## **2 Les gestes barrières :**

- Les gestes « barrières » doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.
- Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.



### Rappel des gestes barrières :

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

#### a) Le lavage des mains

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- o avant et après chaque repas ;
- o avant et après les récréations ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

#### b) Le port du masque :

##### - Pour les personnels :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs<sup>2</sup>.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

##### - Pour les élèves :

- Pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs

- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

- Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants, **2 par jour et deux pochettes plastiques pour les ranger**. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

#### c) La ventilation des classes et autres locaux

- L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure **au moins 15 minutes** à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum **toutes les 2 heures**.



## 2 La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau).

Les points ci-après appellent une attention particulière :

o **l'arrivée et le départ des élèves dans :**

- Les agents du collège entrèrent et sortiront de l'établissement selon les procédures habituelles en respectant les gestes barrières en vigueur.
- A partir de 8h00 - Accueil des autres personnels :
  - Stationnement sur le parking extérieur au collège;
  - Entrée par le portillon devant le collège;
  - Distribution du gel hydroalcoolique et des masques.
- À partir de 08h20 - Accueil des élèves selon leur emploi du temps :
  - À leur arrivée devant le collège, les élèves devront s'espacer dans la cour pour maintenir la distance sanitaire.
  - Les élèves passeront devant les personnels, équipés de gants et d'un masque pour une première désinfection : distribution de gel hydro-alcoolique pour un nettoyage des mains immédiat ;
    - Leur remettront un masque (pour les élèves qui n'en auront pas) ; Le 2ème masque de la journée leur sera remis en début d'après-midi si besoin pour les élèves ayant oublié celui-ci ;
  - Sortie des élèves : selon les emplois du temps habituels.

o **la circulation des élèves dans les bâtiments :**

les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).

- o Les élèves ne bougent pas de salle sauf pour les salles spécialisées (salle de Physique, de SVT, de Technologie, salle d'Arts et salle de Musique) et le gymnase (sauf indications particulières de nouvelles prescriptions sanitaires)  
Liste des salles prévues, exceptées les salles d'enseignement spécialisées :

Niveau	Classes/Salles	Classes/Salles	Classes/Salles
3eme	3Corail – S 16	3Marine – S 20	
4eme	4Argent – S 11	4Or – S12	4Platine – S Etude
5eme	5Diamant – S 02	5 Émeraude – S 15	5Rubis - S01
6eme	6Ambre – S19	6Jade – S 18	6 Turquoise – S 14

le cours de 4e Latin sera fait dans la salle de rattachement de la classe de 4Or.  
Les cours de 5e et 3e Latin sera fait dans la salle de rattachement de la classe.  
Le cours d'Espagnol sera fait dans la salle de rattachement de la classe.  
Le cours d'Allemand sera fait dans la salle informatique.  
La salle Polyvalente est transformée en salle de permanence.

Salles de classe : Les salles ont été réaménagées quand cela est possible pour tenir compte des règles d'occupation et de distanciation.

- La circulation des élèves dans la classe doit être évitée

- Les portes des salles de classe devront rester ouvertes pour éviter au maximum d'avoir à toucher les poignées de portes.
- Du matériel sera disponible dans chaque salle de classe :
  - Gel hydro-alcoolique
- Le C.D.I.: Les élèves y auront accès avec un masque.
- Le gymnase : Les élèves y auront accès sous l'encadrement de leur professeur et selon les règles définies (voir le Protocole EPS établi).

Un sens de circulation dans les couloirs sera à respecter obligatoirement pour éviter au maximum les croisements :

Un marquage au sol et/ou sur les murs a été effectué pour rappeler le sens de circulation.

- o **les récréations sont organisées par groupes,**  
en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

Des zones sont prévues pour chaque niveau de classe.

- o **la restauration scolaire doit être privilégiée.**  
Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles.  
S'agissant des élèves des écoles élémentaires des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

### **3 Le nettoyage et la désinfection des locaux:**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Matériel partagé et locaux des personnels :

- Le matériel partagé par plusieurs personnes (comme les ordinateurs ou les photocopieurs) ne devra être utilisé qu'après lavage soigneux des mains (ou utilisation de gel hydroalcoolique) et désinfection du matériel par l'utilisateur à l'aide de lingettes désinfectantes ou de produit virucide.

Infirmière :

Du matériel spécifique a été remis à Mme l'infirmière à la réouverture du collège : Gants, masques, blouses, lunettes de protection ou écran facial, thermomètres sans contact...



## **4** Communication

### **Le personnel**

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

### **Les parents**

Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- Des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel

## **5** Consignes pour l'EPS

### **Usage des vestiaires du gymnase**

- Ils sont pour l'instant inutilisables jusqu'à nouvel ordre (faute de personnel pour le nettoyage)

Si les vestiaires venaient à être accessibles, le port du masque y serait obligatoire)

- Les élèves doivent donc arrivés en Tenue d'EPS

Un protocole détaillé joint a été établi par les collègues d'EPS.

